



Revalorisation des salaires : la Direction propose 5,5% de budget global

Ce lundi 27 mars, la Direction a réuni les organisations syndicales (FO, CFE-CGC) dans le cadre de la troisième et dernière réunion de révision de notre accord avec les signataires et a fait ses dernières propositions.

	Budget 2,9% de juillet 2023 à juin 2024
Mensuels	AG 1,3% au 01/07/2023 AI 1,6% au 01/07/2023
Cadres I à IIIB	AG 1,1% au 01/07/2023 AI 1,8% au 01/07/2023
Cadres IIIBX/IIIC (band IV)	Budget 2,9 % AI et accompagnement promotion

Dernières propositions de la Direction :

	Budget 5,5% dont 0,9% en budget spécifique (voir ci-après)
Mensuels	AG 2% avec un montant garanti de 100€ AI 2,6%
Cadres I à IIIB	AG 2% avec un montant garanti de 100€ AI 2,6%
Cadres IIIBX/ IIIC	Budget 5,5% sous la forme d'un budget AI de 4,5% + un budget de 1% centralisé Ad'hoc pour les AI hors campagne*.

*FO a demandé à ce que ce budget de 1% ne soit pas détourné pour régler des problèmes comme le "car allowance".

Calendrier

Augmentations Générales : Elles seront appliquées sur la paie de juillet au personnel éligible inscrit à l'effectif au 1^{er} juillet 2023 à l'exception des personnels embauchés en date du 1^{er} juillet 2023. Le salaire de référence pour application de l'AG est le salaire de base du mois de juin 2023.

Augmentations Individuelles : Elles seront appliquées sur la paie de septembre au personnel éligible inscrit à l'effectif au 1^{er} avril 2023 et à la date d'application de la mesure. Le salaire de référence pour application de l'AI est le salaire de base du mois d'avril 2023.



Flashez-moi
pour
télécharger
l'appli



www.fo-airbus-ds-rp.fr

Vos élus (CSE ex CE) : Daniel Montoya - Stéphane Houillez - Philippe Charruyer
Stéphanie Assimon - Marc Lemaire - Arnaud Colin - Florence Thomas - Yohann Burdeyron
Lynda Benchabane - Bertrand Besse
Représentants de la Vie Sociale (ex DP) : Meily Luy Botteau - Nadège Zitouni
Délégués : Vincent Perdriel (Dél Syn Central) - Jean Damien Bloquet (coordinateur adj FO Airbus)
Grégory Vernon (Dél. Syn central adj) - Marc Lemaire - Stéphanie Assimon (Délégués syndicaux)
fometapole@airbus.com

Le budget de 0,9% dans le détails :

Ce budget servira, d'une part, à financer la future mise au mini du Salaire Minimum Hiérarchique définie dans l'accord RELOAD au 1^{er} juillet 2024 et, d'autre part, à financer le plancher de 100€ des AG au 1^{er} juillet 2023.

Pour FO, cette mesure répond à la crainte des salariés en distinguant ce budget spécifique de celui affecté aux augmentations individuelles.

En cas de non signature d'un accord, la Direction a indiqué que les mesures appliquées seraient celles présentées le 16 mars 2023. A savoir, **un budget supplémentaire de 1% d'augmentation de salaire** à répartir sur AG et/ou AI et **un budget supplémentaire de 1% de la masse salariale sous forme de prime**.

Le tableau ci-dessous a été établi sur la base des rémunérations médianes entre janvier 22 et décembre 22 auxquelles nous avons appliqué une AG de 2% en tenant compte du plancher à 100 €.

		Médiane rémunération en 2022		AG 2% avec plancher à 100€	
		Femme	Homme	Femme	Homme
INGENIEURS ET CADRES	III C	9 725,50 €	9 443,00 €	194,51 €	188,86 €
	III BCE	8 030,50 €	8 100,00 €	160,61 €	162,00 €
	III B	6 750,00 €	6 918,00 €	135,00 €	138,36 €
	III A	5 077,00 €	5 182,00 €	101,54 €	103,64 €
	II	3 821,50 €	3 885,00 €	100,00 €	100,00 €
	I	3 200,00 €	3 215,00 €	100,00 €	100,00 €
AGENTS ADMINISTRATIFS	V-3	4 691,68 €	-	100,00 €	-
	V-2	4 054,79 €	-	100,00 €	-
	V-1	3 791,01 €	-	100,00 €	-
	IV	3 159,17 €	3 096,02 €	100,00 €	100,00 €
	III	2 216,00 €	-	100,00 €	-
TECHNICIENS	V-3	4 073,72 €	4 335,65 €	100,00 €	100,00 €
	V-2	3 650,30 €	3 700,61 €	100,00 €	100,00 €
	V-1	3 309,72 €	3 299,00 €	100,00 €	100,00 €
	IV	3 166,15 €	2 877,75 €	100,00 €	100,00 €
	III	-	2 257,50 €	-	100,00 €
MAITRISE D'ATELIER	V-3	-	-	-	-
	V-2	-	3 689,23 €	-	100,00 €
OUVRIERS	III	2 477,09 €	2 466,64 €	100,00 €	100,00 €
	II	-	2 338,36 €	-	100,00 €

source Base de Données Eco-Sociales Airbbs DS

FO salue le respect des engagements quant à l'application de cette clause de revoyure.

La clause de révision obtenue l'an dernier par notre organisation permet aujourd'hui de revoir à la hausse les mesures prévues dans notre accord de politique salariale pour l'exercice 2023-2024.

L'Augmentation Générale d'un minimum de 100€ a été une revendication forte de notre part. Elle est la garantie d'une **progression de salaire significative pour tous les salariés non cadres et cadres** (jusqu'à IIIB).

Par exemple, pour un salaire de 2300€, l'AG mini de 100€ représente à elle seule une augmentation de 4,4%.

Au regard de la dernière transparence, cette AG devrait être complétée d'une augmentation individuelle de salaire pour au moins 85% des salariés⁽¹⁾.

Ceci est rendu possible par une partie du budget spécifique centralisé qui permettra de financer le gap salarial restant à combler, après AG, pour les mises aux minis SMH de la future grille de celles et ceux qui sont concernés, sans pour autant impacter le budget d'AI de 2,6%.

Pour FO, ce "budget spécifique centralisé" apparaît ainsi comme un budget de cohésion sociale !

Enfin, rappelons qu'au 2^{ème} semestre 2022, FO avait obtenu une prime "pouvoir d'achat". **L'attribution de la PPV** de 1500 € bruts, sans condition d'ancienneté, a concerné 6000 salariés y compris les alternants, 5159 cadres et 841 mensuels. Airbus DS chiffre ce versement à 2,4% de sa masse salariale brute.

Ces trois réunions de révision de l'accord de politique salariale ont donc permis d'aboutir à des avancées, obtenues par le dialogue social exigeant porté par FO.

Au global, c'est donc un budget de 5,5% pour l'exercice juillet 2023-juin 2024, qui va permettre de répondre à la fois à la problématique de **l'inflation constatée de 5.2% (indice INSEE) à fin 2022**, à la reconnaissance de l'engagement des salariés, ainsi qu'à répondre à la nécessité de mises aux minis SMH au plus tard en juillet 2024. FO demande également qu'une attention particulière soit portée sur les seniors et l'égalité/mixité.

Enfin, FO revendique un traitement social harmonisé pour les filiales, qu'il s'agisse du statut social ou de la politique salariale. Nous allons consulter nos instances sur cette dernière proposition.

(1) sur la base de la transparence 2022, lire notre tract sur [notre site](#), [appli](#) et [hub](#).